



Titre de visiteur au smc en france??

Par **lolo**, le **12/11/2010** à **17:10**

Bonjour, je suis française depuis un an, je veux faire demande de titre de visiteur pour ma mère qui touche une retraite française (800 euro/mois) + une somme d'argent de son compte au Maroc, je pense que elle a le smic pour une année, aussi sera loger avec moi, mais elle est rentrée en France avec un visa de 3 mois, aussi elle a un enfant mineur au Maroc elle veut le ramener avec elle juste dans les vacances. Est-ce qu'elle a des chances de voir la carte de visiteur ou pas ?

Par **mimi493**, le **12/11/2010** à **18:38**

Elle doit avoir des revenus fixes (donc même pour l'année prochaine) lui permettant de vivre sans travailler en France. Elle doit aussi avoir une assurance-maladie personnelle. Si elle fait venir son fils, elle devra avoir les revenus, sans travailler pour vivre à deux, et avoir une assurance-maladie pour elle et son fils. Donc la première chose à faire est de démarcher les assurances pour avoir des devis d'une assurance santé pour une personne qui n'a pas droit à l'assurance-maladie de la sécu. Elle doit aussi prouver que sa retraite marocaine continuera à être versée si elle ne réside plus au Maroc.

Par **lolo**, le **12/11/2010** à **19:49**

merci, ma mère elle a une assurance maladie personnelle au Maroc est-ce qu'elle pourra son sévère auprès ? pour sa retraite est-ce qu'elle peut ouvrir un compte ici pour qu'elle soit vérifiée ici (parce que c'est une retraite française) ou après l'obtention de la carte de visiteur ? est-ce qu'il y a des garanties pour la voir parce qu'elle a un visa de 3 mois ?

Par **lolo**, le **13/11/2010** à **13:37**

bonjour, j'ai bosoine de votre réponse svp.

Par **mimi493**, le **13/11/2010** à **16:01**

L'assurance-maladie doit aussi la couvrir en France et pas seulement pour les soins urgents/rapatriement (assurance quand on part en court-séjour)